

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHI Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

**Etaient absents :**

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/280

**Ouverture d'une ligne de trésorerie.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de permettre à la collectivité d'optimiser sa gestion de trésorerie et de faire face à des ruptures de disponibilités, il serait opportun que la Ville contracte une ouverture de crédit. Cette disponibilité permettrait ainsi d'assurer la continuité des paiements aux fournisseurs dans l'attente du recouvrement des subventions, des dotations de l'Etat, des contributions directes, des attributions de compensation de la CAPA ou de la mobilisation de fonds d'emprunt à long terme.

Je précise que le crédit de trésorerie ne concourt pas à l'équilibre du budget. Les mouvements de fonds sont effectués hors budget, à l'article 519 de la comptabilité du Trésorier Payeur Municipal. Seuls, le paiement des frais financiers et des intérêts donnent lieu à des émissions de mandats sur l'article 6615 du budget communal.

### Article 1

La Caisse d'Epargne propose une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 5 000 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau Internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Ville d'Ajaccio se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

* montant :	5 000 000 €
* durée :	364 jours
* taux d'intérêt applicable :	EONIA + marge de 2,35 %
(sur chaque tirage)	

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.
- frais de dossier : 10 000 €
- commission de non utilisation 0.20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandat préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire** à contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ajaccio une ligne de trésorerie interactive de 5 millions d'euros aux conditions précisées ci-dessus

**D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint** délégué aux finances à signer le contrat correspondant.

**D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint** délégué aux finances à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues au dit contrat.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA  
et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune  
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.2 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUTORISE**

**A l'unanimité de des membres présents et représentés**

Monsieur le Député – Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ajaccio une ligne de trésorerie interactive de 5 millions d'euros aux conditions précisées ci-dessus

**AUTORISE**

Monsieur le Député - Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances à signer le contrat correspondant.

**AUTORISE**

Monsieur le Député - Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues au dit contrat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014\_280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARGANGELI**